



Groupe d'étude du CESE
sur l'immigration et l'intégration

Projet sur le rôle des organisations de la société civile dans l'intégration des migrants et des réfugiés



RAPPORT DE MISSION – GRÈCE
5-6 MARS 2020



Comité économique
et social européen

Rapport de mission – Grèce – 5 et 6 mars 2020

Entre octobre 2019 et mars 2020, le groupe IMI a mené cinq missions d'information dans le cadre d'un projet sur le rôle des organisations de la société civile dans l'intégration des migrants et des réfugiés. La délégation envoyée en Grèce était constituée de MM. Evgeniy Ivanov (Bulgarie, groupe des employeurs), Carlos Manuel Trindade (Portugal, groupe des travailleurs) et Panagiotis Gkofas, (Grèce, groupe «Diversité Europe»), soutenus par M^{me} Triin Aasmaa, du secrétariat du CESE. Le président du CESE, M. Luca Jahier, a rejoint la délégation, accompagné de M^{me} Cinzia Sechi, membre du cabinet du président Jahier.

1. Objectif de la mission

Entre octobre 2019 et mars 2020, le groupe IMI a mené cinq missions d'information dans le cadre d'un projet sur **le rôle des organisations de la société civile dans l'intégration des migrants et des réfugiés**. Les visites dans les États membres ont dressé un tableau détaillé des problèmes et des meilleures pratiques, qui seront consignés dans un rapport spécifique par pays. Les cinq rapports par pays seront intégrés à un rapport de synthèse reprenant les principales constatations, conclusions et recommandations du projet.

Ce projet est lié à un précédent projet du CESE sur la migration: onze missions d'information du CESE sur la migration, qui ont été menées en 2015-2016. Ces cinq dernières missions d'information ont eu lieu dans les États membres qui ont également fait l'objet d'une visite en 2015-2016, à savoir la Grèce, Malte, la Suède, l'Allemagne et la Bulgarie¹.

Au cours des missions, la délégation a comparé la situation dans les cinq États membres avec celle d'il y a trois ans, sur la base de discussions avec les organisations que nous avons rencontrées lors de la mission précédente pour voir si leurs projets se poursuivaient, s'ils avaient mûri et s'ils s'étaient développés à une plus grande échelle, si des problèmes repérés précédemment avaient été résolus et de quelle manière, et quels étaient les enjeux et les besoins actuels. Le cas échéant, les délégations ont également rencontré d'autres organisations, et accordé une attention particulière aux mesures s'adressant plus spécialement à certains groupes susceptibles d'être plus difficiles à intégrer sur le marché du travail (par exemple, les femmes, les migrants d'un pays d'origine donné, les migrants ayant un parcours éducatif spécifique et les migrants handicapés). Le projet a tenté de recenser les bonnes pratiques afin d'observer s'il était possible de les reproduire ailleurs, notamment celles contribuant à changer de manière positive le discours sur la migration.

2. Situation en Grèce

Situation générale

Après le pic d'arrivées de migrants en Europe depuis la Turquie via la Grèce en 2015-2016, les arrivées ont ralenti après l'accord UE-Turquie. Toutefois, on a observé une recrudescence des arrivées aux alentours de septembre 2019: près de 860 000 arrivées en 2015, près de 37 000 arrivées en 2017 et près de 85 000 arrivées en 2019.

¹ Une sixième visite d'information était prévue en Italie, mais celle-ci a dû être annulée à cause de la crise sanitaire de la COVID-19.

À la fin du mois de février, plus de 6 100 arrivées avaient été recensées depuis le début de 2020 (HCR). En raison de la situation, le système grec de traitement des demandes d'asile est débordé, avec 90 000 demandes actuellement en souffrance, ce qui contraint certains réfugiés à passer plus d'une année dans les camps.

Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), à l'heure actuelle, quelque 41 300 réfugiés et demandeurs d'asile vivent dans les îles de la mer Égée. La majorité d'entre eux proviennent d'Afghanistan (48 %), de Syrie (20 %) et de Palestine (6 %). Les femmes représentent 21 % de la population et les enfants 29 %, dont plus de 6 sur 10 sont âgés de moins de 12 ans. Environ 15 % des enfants sont non accompagnés ou séparés, et proviennent principalement d'Afghanistan.

La situation à la frontière terrestre entre la Grèce et la Turquie a considérablement empiré le 29 février, à la suite de la décision officielle d'Ankara de ne plus respecter l'accord UE-Turquie et de laisser des milliers de migrants tenter d'entrer sur le territoire de l'Union européenne. L'extrême tension créée par cette décision a réorienté l'objectif initial de la visite. Bien que les chiffres soient loin de ceux de 2015, ils pourraient considérablement augmenter si la Turquie laisse ses frontières ouvertes.

Situation politique au moment de la visite

Le gouvernement conservateur, au pouvoir depuis mi-2019, avait déclaré qu'il souhaitait accélérer l'examen des procédures d'octroi de l'asile. Il avait adopté une loi renforçant les exigences en matière d'asile pour les migrants et s'est engagé à déployer des patrouilles supplémentaires aux frontières.

En janvier 2020, le gouvernement a rétabli le ministère des migrations et de l'asile six mois après sa suppression. En février, le ministre des migrations et de l'asile a annoncé que la Grèce commencerait à installer des camps fermés pour les demandeurs d'asile dans les îles de la mer Égée en mars, en réponse aux tensions grandissantes suscitées par les actuelles installations de migrants surpeuplées.

Afin d'obtenir des terres pour la construction de ces camps, le gouvernement avait décidé d'exproprier les biens et les terres requis à titre de mesure de gestion de crise pour répondre au besoin urgent de protéger la santé et l'ordre publics. Cette décision a suscité de vives réactions de la part des îliens et des collectivités locales. Les structures étaient destinées à loger les nouveaux arrivants afin de faciliter les procédures d'identification et d'asile, et seront utilisées pour placer en rétention les migrants qui se montrent violents et ceux qui ne peuvent bénéficier du droit d'asile et dont le retour dans leur pays d'origine est prévu.

Les collectivités locales ont affirmé que les nouvelles structures ne feraient qu'aggraver le problème des nombreux demandeurs d'asile dans les îles, plutôt que d'alléger la pression. Les îliens et les collectivités locales s'opposent fermement aux nouveaux camps fermés et ont organisé des manifestations au cours des derniers mois. Les demandeurs d'asile, las des mauvaises conditions dans les camps, ont également manifesté. Plus tôt cette année, des affrontements ont éclaté entre les migrants et la police antiémeute sur l'île de Lesbos.

Les centres fermés font partie d'un vaste plan gouvernemental visant à résoudre le problème des migrations. Ce plan prévoyait également de renforcer la sécurité aux frontières, d'accélérer les procédures d'asile et d'augmenter le nombre de retours. L'un des objectifs déclarés était de

décongestionner les îles, qui portent le plus lourd fardeau en ce qui concerne l'accueil des réfugiés et des migrants.

Intégration

Pour la Grèce, qui est principalement un pays d'émigration et un pays de transit de l'immigration, le fait de devenir un pays d'accueil est assez nouveau et, par conséquent, les problèmes d'intégration des migrants n'étaient pas en tête des priorités politiques. La première stratégie nationale pour l'intégration des ressortissants de pays tiers a été élaborée en 2013 et comprenait des mesures et des actions à mettre en place dans des domaines tels que les cours d'introduction, l'emploi, la santé, le logement, la participation politique, la lutte contre la discrimination, et le dialogue interculturel, mais l'accent a davantage été mis sur la formation et le renforcement des compétences tant des ressortissants de pays tiers que des agents de la fonction publique chargés des questions de migration.

En juillet 2019, le gouvernement précédent a adopté une nouvelle stratégie nationale d'intégration contenant des mesures concernant, entre autres, l'éducation, l'intégration sur le marché du travail, le racisme et la xénophobie. Cependant, sous le gouvernement actuel, les lois en matière de migration et d'asile ont été modifiées, entraînant des retards dans l'application de la stratégie d'intégration.

Les étrangers ont un accès limité aux services structurés destinés à l'intégration sociale. Les autorités locales/municipales et nationales, ainsi que les ONG, organisent des cours de langue pour les nouveaux arrivants, mais la Grèce ne dispose pas de programme d'intégration standard pour les ressortissants de pays tiers. Par exemple, aucun programme d'éducation civique ni aucun programme de formation professionnelle n'a été mis en place. Toutefois, la stratégie d'intégration de 2019 reconnaît la promotion de l'intégration dans le système d'éducation, l'intégration sur le marché du travail et l'accès aux services publics comme des facteurs importants pour l'intégration des immigrants et des bénéficiaires de la protection internationale.

3. Description des réunions

a. HCR Grèce

Visite précédente

La réunion s'est tenue à Mytilène, à Lesbos. Le HCR Grèce suppléait la coordination menée par l'État et qui nécessitait des améliorations. Il menait des activités dans le domaine de l'aide humanitaire et du renforcement des capacités dans les points chauds et avait lancé un système de bus doté d'une capacité de transfert de 1 000 personnes de la côte aux centres d'enregistrement. Le HCR avait préconisé que les services d'accueil soient transférés dans un endroit où les réfugiés et les migrants pouvaient rester pendant un jour ou deux, quelle que soit leur origine, afin qu'ils puissent quand même être hébergés lorsque les camps de Moria et de Kara Tepe étaient complets (un endroit pouvant accueillir 10 000 à 15 000 personnes). S'agissant de la relocalisation, les délais de traitement et les engagements limités entravaient la procédure.

Cette visite

Le HCR œuvre avec le gouvernement grec, les collectivités locales et les ONG, ainsi qu'avec le soutien de l'Union européenne pour fournir un hébergement urbain et une assistance en espèces aux réfugiés et aux demandeurs d'asile en Grèce. Vingt-cinq mille places d'hébergement ont été créées au titre du plan

d'hébergement (dans le cadre du programme ESTIA) pour les demandeurs d'asile et les réfugiés vulnérables, avec des services de traduction, un soutien psychologique minimum et un soutien financier pour les personnes hébergées dans des appartements, ainsi que pour celles hébergées dans les camps de réfugiés. L'hébergement urbain permet de restaurer un sentiment de normalité et offre un meilleur accès aux services, notamment en matière de santé et d'éducation. Les personnes sont également soutenues par des travailleurs sociaux et des interprètes, qui les aident à accéder aux services médicaux, à l'emploi, à des cours de langue et aux loisirs.

Le HCR offre une assistance en espèces en Grèce, dans le cadre du programme ESTIA, financé par la Commission européenne. L'aide en espèces permet de rendre dignité et autonomie aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, qui peuvent ainsi choisir comment subvenir à leurs besoins élémentaires. De plus, elle participe directement à l'économie de la communauté d'accueil par l'achat de biens et de services. En janvier 2020, 93 976 réfugiés et demandeurs d'asile répondant aux critères d'admissibilité ont reçu une assistance en espèces. Depuis 2017, plus de 166 000 personnes remplissant les conditions requises ont reçu une assistance en espèces à au moins une reprise. L'admissibilité est évaluée en fonction de la date d'entrée dans le pays, du statut juridique et de l'emplacement actuel.

La Grèce fait face à de nouvelles difficultés depuis mars 2016, quand elle est devenue le troisième pays, après la France et l'Allemagne, recensant le plus grand nombre d'arrivées. Le HCR remplaçait l'État dans les fonctions d'accueil. Ce n'était pas le cas avant 2016, car à cette époque les personnes pouvaient rejoindre ensuite d'autres pays. Le HCR aide la Grèce à renforcer ses capacités et à créer un système d'accueil opérationnel. Le HCR Grèce comptait 650 membres du personnel, mais il réduit actuellement ses effectifs, car le gouvernement grec reprend les tâches à son compte. Il compte désormais 400 membres du personnel.

b. Programme Migrant Point EKA de la centrale syndicale ouvrière d'Athènes

Le programme Migrant Point EKA de la centrale syndicale ouvrière d'Athènes a été établi en mai 2006, en collaboration avec l'institut du travail GSEE. Il a pour objectif d'aider les migrants et les réfugiés à jouir d'un accès égalitaire aux droits sociaux et aux droits du travail.

Le programme Migrant Point EKA appartient au réseau de services d'information et de conseil des travailleurs et des sans-emploi, une initiative de l'institut du travail GSEE, qui fournit des informations et des conseils aux travailleurs et aux sans-emploi, en donnant la priorité aux domaines de la sécurité sociale, des relations de travail et de l'emploi. L'objectif du réseau est de fournir des informations fiables et une aide aux travailleurs grecs et aux travailleurs migrants en matière de relations de travail, d'assurance, ainsi que sur les questions ayant trait à l'emploi et à la formation.

Le chômage est très élevé et répandu en Grèce parmi les migrants et la population locale. Depuis 2015, lorsque les réfugiés ont commencé à arriver en masse en Grèce, la situation est extrêmement difficile à gérer. La centrale syndicale ouvrière d'Athènes, EKA, a insisté sur le fait que des efforts devaient être déployés pour intégrer les migrants et les réfugiés. Des réunions de groupe pour les réfugiés sont organisées depuis 2015.

L'un des principaux projets dans le domaine de l'intégration des migrants sur le marché du travail est le projet Labour-INT. Lors de la conception de ce projet, l'objectif était de tirer parti de l'expérience des

ONG, ainsi que des organisations de migrants. Un facteur essentiel était de former les individus, par exemple en organisant des cours de grec, et ce dès le début de la période d'attente dans le processus de demande d'asile. Au fil des ans, une fructueuse coopération sur les questions d'intégration des migrants s'est développée entre l'EKA, la municipalité d'Athènes et les ONG basées à Athènes.

c. Réunion avec les partenaires du projet Labour-INT

Organisations participantes: HumanRights360, ELIX, Solomon - Médias pour l'inclusion sociale et la diversité, le Centre de formation professionnelle de la Confédération hellénique des professionnels, artisans et commerçants (GSEVEE), GENERATION 2.0.

Le projet Labour-INT est coordonné conjointement par la Confédération européenne des syndicats (CES), le CEEP et EUROCHAMBRES, composés de nombreux partenaires de toute l'Europe, et avec l'engagement et le soutien de plusieurs organisations nationales, européennes et internationales. L'objectif est d'améliorer les capacités du groupe cible à mettre en place des parcours d'intégration reposant sur l'inclusion sur le marché du travail ainsi que la protection contre l'exploitation et le travail non déclaré. Le but est d'activer la coopération multipartite pour l'intégration au moyen d'activités liées au travail (séminaires d'intégration) en faveur des demandeurs de protection internationale ainsi qu'un essai pilote de l'outil européen de profilage des compétences.

L'action pilote est concrétisée par la centrale syndicale ouvrière d'Athènes (EKA) et le Centre de formation professionnelle de la Confédération hellénique des professionnels, artisans et commerçants (KEK GSEVEE), en coopération avec la municipalité d'Athènes et un certain nombre d'organisations locales de la société civile.

Le KEK GSEVEE conçoit et organise des séminaires de formation destinés aux migrants et aux réfugiés. Leur but est de fournir aux participants des connaissances de base et de les rapprocher du marché du travail local au moyen d'actions de formation professionnelle dans le domaine des compétences numériques. L'objectif principal des activités de formation est de familiariser les bénéficiaires à leurs droits fondamentaux en Grèce, et notamment aux connaissances et aux informations dont ils ont besoin en vue de leur intégration sociale et professionnelle dans le pays.

Le projet est actuellement mené à Athènes pour une durée de deux ans (2019-2020).

Il existe deux catégories de bénéficiaires:

- les ressortissants d'un pays tiers ayant présenté une demande de protection internationale sur laquelle aucune décision finale n'a encore été prise; et
- les personnes ayant déjà reçu la protection internationale.

Les actions visent à faciliter l'égalité d'accès à l'emploi de ces deux catégories dans le cadre d'une meilleure gestion du processus d'accueil et de la préparation à leur intégration plus rapide en Grèce.

Le délai entre l'entretien de demande d'asile et la décision finale est, dans la pratique, assez long. Ce délai est utilisé notamment pour entreprendre les actions pilotes du projet. Le taux de relocalisations

vers d'autres pays de l'Union étant extrêmement faible, une part significative des demandeurs d'asile restera dans le pays et devra s'intégrer aux communautés locales.

Résultats positifs

- Les activités de formation ont été menées dans le plein respect des origines multiculturelles et de la dignité des participants (services de restauration spécifiques, données à caractère personnel utilisées uniquement pour les certificats et la logistique).
- Participation active; respect des délais et du programme.
- Haut niveau d'enthousiasme et de motivation des participants. Les retours des participants aux autres migrants ont été très positifs; ils ont recommandé le programme à leurs familles et amis.
- Tous les participants souhaitaient poursuivre la collaboration avec des activités de stages/formations axées sur l'emploi.

Conclusions

- Bien qu'aux prises avec une grave crise économique et sociale, la Grèce continue de recevoir un grand nombre de demandeurs d'asile et de migrants.
- Il est nécessaire de fournir des informations dans une langue que le groupe cible comprend. Les activités de formation destinées aux ressortissants de pays tiers montrent clairement que l'intégration est un processus pluridimensionnel d'indicateurs (apprentissage de la langue locale, accès à l'emploi, qualifications, logement, éducation, etc.) et a lieu grâce à une approche multipartite et à des synergies avec d'autres projets internationaux et nationaux réalisés.
- La langue grecque et l'accès au marché de l'emploi sont les questions les plus urgentes après l'accueil.
- La flexibilité est fondamentale.

Le groupe cible était constitué de 100 personnes, dont 83 ont terminé la formation et 37 ont reçu un diplôme, ce qui était considéré comme un très bon résultat.

Un nombre très élevé de femmes ont participé et, compte tenu du fait qu'elles étaient accompagnées de leurs enfants, il a été décidé de fournir un service de garde d'enfants, ce qui n'était pas initialement prévu. L'âge moyen du groupe était de 25-35 ans. Des problèmes inattendus sont survenus: de nombreux participants vivaient depuis longtemps en Grèce, mais n'avaient aucune notion des méthodes de travail structurées, un grand nombre d'entre eux souffraient de crises de panique et d'angoisse, et dans bien des cas le niveau de connaissances de la langue grecque était très faible. Un autre objectif était d'ajouter une dimension humaine à la formation, non seulement au niveau des aspects techniques de la formation, mais également pour leur donner le sentiment que ce qu'ils ressentent et la manière dont ils se sentent étaient importants. La présence de médiateurs parlant français, persan, arabe et anglais était essentielle.

Il était très important que les personnes mettent en place une routine dans leur vie, qu'elles aient un objectif et une destination. Elles pourraient ensuite se consacrer à leurs tâches. La plupart de ces personnes vivaient dans les camps de réfugiés, attendant parfois leurs entretiens de demande d'asile pendant deux à trois ans.

De nombreux participants étaient diplômés de l'université. Toutefois, aussi élevé soit leur niveau d'éducation, ils ne possédaient pas d'informations sur leur vie ou leur situation juridique en Grèce.

À de nombreuses reprises, ils étaient même mal informés. Par exemple, ils n'avaient aucune idée des délais des procédures d'asile et bon nombre d'entre eux pensaient être en Grèce seulement pour une très courte période. Après leur avoir expliqué combien de temps prennent les procédures d'asile, ils ont commencé à apprendre le grec, n'ayant pas jugé nécessaire d'apprendre la langue auparavant. De manière générale, il y avait un manque considérable d'informations parmi les migrants et les réfugiés.

Différentes ONG ont élaboré plusieurs initiatives prévoyant des cours de langue, hélas insuffisantes pour combler les lacunes. Par conséquent, le projet Labour-INT est fondamental pour les participants, car il leur offre la possibilité de faire quelque chose d'utile.

Les organisateurs ne reçoivent pas d'informations sur ce qu'il advient des participants après la formation. L'obstacle réside dans le fait que le projet a lieu lors de la procédure d'asile et que les personnes concernées doivent attendre leur entretien de demande d'asile, puis encore six mois après le premier entretien avant d'être autorisées à entrer sur le marché du travail.

d. OIM Grèce

Visite précédente

L'OIM avait lancé un nouveau projet pour les retours d'urgence, qui permettait aux migrants qui le souhaitaient de retourner dans leur pays d'origine avec dignité. Pour les migrants qui ne sont pas parvenus à passer la frontière, l'État ne proposait pas d'approche globale intégrée. Le nombre de personnes ayant choisi de retourner dans leur pays était très faible.

Cette visite

Il a été souligné que la situation en matière de migration en Grèce était très compliquée. Un an auparavant, il y avait 2 500 nouvelles arrivées par mois, un chiffre que la Grèce était en mesure de gérer. Si ce chiffre passe à 10 000 par mois, il est évident que la Grèce ne peut pas y faire face. Cela requiert une solution au-delà de la Grèce.

Il est clair que la meilleure option serait un solide système européen de relocalisation. Une nouvelle loi en matière d'asile, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, a raccourci et accéléré le processus, notamment concernant le retour des personnes en Turquie, le cas échéant. Cette loi s'applique aux nouvelles arrivées et le système semble fonctionner. Toutefois, le principal problème pour la Grèce réside dans le fait que le nombre de demandes d'asile en souffrance s'élève à près de 90 000, ce qui entraîne un délai d'attente de deux à trois ans. Il est urgent d'affecter davantage de personnel au traitement des demandes, mais le logement constitue également un problème majeur.

Une erreur commise lors de la crise de 2015, notamment par la communauté internationale, a été que, pendant longtemps, les activités ont été axées sur l'accueil, puis sur l'amélioration du niveau de logement (camps de réfugiés, appartements, etc.), tandis que l'intégration était négligée. Cette dernière fait partie intégrante de la gestion de la migration, mais elle n'a pas été menée en Grèce. Les individus doivent rester longtemps dans les camps de réfugiés: pendant cette période, ils n'ont pas accès aux cours de langue, ne peuvent travailler et deviennent dépendants du système. Par conséquent, il est bien plus difficile d'agir indépendamment par la suite. Pour ceux qui n'appartiennent pas à un groupe vulnérable, il devrait être possible de devenir autonomes à un stade très précoce. La pire approche consiste à envoyer une personne hors du camp de réfugiés sans aucune préparation à la vie extérieure.

En 2016, l'OIM Grèce a engagé des discussions avec le gouvernement sur les programmes d'intégration et le premier projet d'intégration, Support d'intégration hellénique aux bénéficiaires de protection internationale (HELIOS). Ce projet a été lancé en août 2019 et est financé par la DGHOME. Le projet Helios est mis en œuvre en étroite collaboration avec les autorités nationales et d'autres partenaires. Il vise à favoriser l'intégration dans la société grecque des bénéficiaires de protection internationale qui résident actuellement dans des hébergements temporaires, par les moyens suivants:

- cours d'intégration: organisation de cours d'intégration au sein de centres d'intégration et d'apprentissage établis dans toute la Grèce. Chaque cycle de cours a une durée de six mois et se compose de modules sur l'apprentissage du grec, l'orientation culturelle, la préparation à l'emploi et les compétences de vie;
- aide au logement: aider les bénéficiaires à trouver un hébergement indépendant en appartement loué à leur nom, notamment grâce à des subventions pour les frais d'installation et de location et à une mise en relation avec les propriétaires d'appartements;
- soutien à l'employabilité: aide à l'employabilité individuelle et à la préparation à l'emploi, notamment par des conseils sur l'emploi, l'accès à une certification professionnelle et une mise en réseau avec des employeurs privés;
- surveillance de la procédure d'intégration: évaluation régulière de l'avancement de l'intégration des bénéficiaires afin de s'assurer qu'ils sont en mesure d'interagir en toute confiance avec les fournisseurs de services publics grecs à la fin du projet HELIOS et de commencer à mener une vie autonome en Grèce;
- sensibilisation de la communauté d'accueil: organisation d'ateliers, d'activités et d'événements, et production d'une campagne médiatique à l'échelle nationale afin de créer des possibilités d'échange entre les communautés d'accueil et les communautés hébergées, en soulignant la valeur de l'intégration des migrants dans la société grecque.

Le groupe cible du projet HELIOS se compose de bénéficiaires de protection internationale reconnus en tant que tels après le 1^{er} janvier 2018.

En avril 2020, le projet avait atteint et aidé 12 593 bénéficiaires, 7 806 bénéficiaires participaient au projet HELIOS et recevaient une aide pour un logement indépendant, 1 321 bénéficiaires recevaient des subventions de location après avoir trouvé un logement indépendant.

En ce qui concerne l'employabilité des migrants, il a été expliqué aux participants qu'il existait toujours des emplois pour les migrants, la difficulté consistant à s'assurer qu'ils ne finissent pas sur le marché noir et qu'ils ne soient pas exploités. L'OIM a organisé des salons de l'emploi pour tenter de connecter les employeurs avec les employés potentiels.

L'OIM Grèce intervient avec différentes organisations homologues: 11 partenaires sont des ONG et des associations de migrants. Elle accroît l'interaction avec le secteur privé et les chambres de commerce.

e. Rencontre avec M. Panagiotis Mitarachi, ministre des migrations et de l'asile

La visite a eu lieu dans un contexte extrêmement tendu à la frontière terrestre entre la Grèce et la Turquie, à la suite de la décision officielle d'Ankara, fin février, de ne plus respecter l'accord UE-Turquie et de

laisser des milliers de migrants tenter d'entrer sur le territoire de l'Union européenne. La situation a finalement été désamorcée mi-mars, avec l'apparition du coronavirus.

D'abord, le ministre a montré à la délégation une vidéo au sujet des dernières évolutions à la frontière terrestre entre la Grèce et la Turquie.

Le ministre a souligné que la Grèce protégeait efficacement les frontières extérieures de l'Union européenne. L'Union européenne a besoin d'une gestion équilibrée des migrations. Les migrations ont une dimension humanitaire et ne peuvent être utilisées comme un instrument politique. Il a indiqué que la Turquie utilisait les migrants pour atteindre ses objectifs géopolitiques: les problèmes de visa et la position de la Turquie en Syrie.

Le président, M. Jahier, a félicité le ministre sur les mesures prises et sur la manière dont la Grèce gérait la situation à la frontière avec la Turquie. Il a souligné que la Grèce devait faire face à une double crise: la situation difficile dans les îles grecques et les relations avec la Turquie.

Il a insisté sur le fait qu'il était inacceptable que les migrants soient utilisés par certains comme un moyen d'atteindre leurs objectifs géopolitiques. Nous avons besoin d'un juste équilibre entre la gestion des frontières et les droits de l'homme et les valeurs de l'Union. La solidarité avec la Grèce n'est pas négociable et est un prérequis pour progresser sur le nouveau pacte européen sur la migration et l'asile. En tant qu'État membre de première ligne, la Grèce nécessite le plein soutien et la solidarité des autres États membres. Il est inacceptable que certains États membres dérogent à nos obligations communes et laissent les autres porter une part disproportionnée du fardeau de la gestion des flux migratoires. Nous devons trouver des solutions communes avec unité et détermination, tout en renforçant le principe de solidarité, de sorte qu'il ne soit pas perçu comme un vain mot. La gestion de nos frontières et la réforme de la législation européenne en matière d'asile relèvent de la responsabilité de l'Europe dans son intégralité et ne peuvent plus attendre.

Le ministre, M. Mitarachi, a reconnu que le principal problème était l'intégration. L'intégration doit être appliquée de manière efficace. L'intégration est une question très complexe; il ne suffit pas d'injecter davantage de fonds.

Cinq îles grecques ont été la destination de tous les flux migratoires en 2019. Selon l'accord UE-Turquie, qui constituait jusqu'il y a peu la base de la politique européenne de migration, il n'est pas possible de délocaliser les migrants et demandeurs d'asile des îles.

Le problème avec la population locale des îles réside dans le fait qu'elle ne pense pas que le gouvernement va fermer les anciens camps de réfugiés: elle est convaincue que de nouveaux camps vont simplement être ajoutés. Un phénomène de «touristes émeutiers» est en train de voir le jour. Il est inacceptable d'intervenir violemment dans les processus sociaux.

M. Mitarachi a mentionné que la Grèce recevait un important soutien de l'Union, sur le plan tant moral que financier. Il a également souligné que le système de migration de l'Union devait progresser, qu'il ne pouvait plus être le seul État membre de première ligne devant gérer les migrations pour l'ensemble de l'Union. De plus, Chypre atteint la limite de la pression qu'elle peut absorber de la Turquie. La plupart des personnes arrivant à Chypre et en Grèce depuis la Turquie sont entrées légalement en Turquie, arrivant par avion, etc.

M. Mitarachi a déclaré que Frontex devait assumer un rôle plus important: à ce jour, elle ne pouvait ni protéger ni contrôler les frontières. En principe, elle peut seulement compter le nombre de personnes franchissant les frontières et mettre en place des patrouilles.

f. Table ronde avec les ONG

Organisations participantes: équipe du réseau Melissa, METAdrasi, Médecins du Monde Grèce, Generation 2.0, Praksis, Conseil grec pour les réfugiés, Comité international de secours, Solidarity Now, Babel, ActionAid Hellas, Forum grec des migrants, Arsis, programme Migrant Point EKA.

Les participants ont souligné que l'Union avait besoin de migrants et que l'intégration devait être mise en place dès le premier jour.

L'interprétation était considérée comme essentielle, l'intégration ne pouvant fonctionner sans. Toutefois, les compétences et l'intégrité des interprètes devaient être garanties. Malheureusement, les interprètes peuvent parfois être mêlés à des affaires de corruption.

La situation des mineurs non accompagnés était un grave problème. Des projets ont été menés par des ONG pour améliorer leur situation ou les retirer des camps de réfugiés. Par exemple, plus de 90 enfants ont été relogés dans des familles d'accueil grecques. L'une des activités décrites consistait à aller chercher des enfants du camp de réfugiés de Moria pour qu'ils participent à des journées d'activités éducatives. Les enfants devaient sortir des camps de réfugiés. Toutefois, les abris pouvant accueillir les enfants non accompagnés étaient insuffisants et les camps de réfugiés n'étaient pas des lieux sûrs pour ces enfants. En guise d'exemple de bonne pratique, il a été fait mention d'un projet dans le cadre duquel des appartements partagés étaient mis à la disposition de mineurs non accompagnés âgés de 16 à 18 ans.

Les organisations ont souligné l'absence d'approche globale en matière de cours de langue. Les ONG faisaient de leur mieux pour combler les lacunes, mais ce n'était pas suffisant et des cours de langue permanents et structurés étaient requis.

L'absence de formation professionnelle pour les migrants et les réfugiés a été pointée comme l'un des principaux problèmes, au même titre que la reconnaissance des compétences. De nombreux migrants et réfugiés possédaient des diplômes et une expérience professionnelle, mais ces derniers n'étaient pas reconnus en Grèce. Les ONG avaient tenté de porter la question de la reconnaissance des compétences à l'attention du ministère de l'éducation, mais, jusqu'alors, aucune amélioration n'a été constatée.

Concernant le marché de l'emploi, les migrants et les réfugiés ne connaissaient pas leurs droits. Le manque d'informations était un problème de taille. L'accès légal au marché du travail était particulièrement difficile, en effet de plus en plus de migrants et de réfugiés se retrouvaient sur le marché noir. Les demandeurs d'asile n'avaient pas accès au marché du travail. Ils pouvaient travailler dès qu'ils étaient reconnus; à ce jour, ils doivent attendre six mois après l'entretien de demande d'asile.

Certaines ONG proposent des services d'employabilité aux migrants et aux réfugiés, et aident les nouveaux arrivants et les réfugiés reconnus à entrer sur le marché du travail et à obtenir un emploi rémunéré. Un projet offrant différents services, notamment d'information, de renforcement des compétences et de participation à des formations professionnelles, et dans le cadre duquel des conseillers

pour l'emploi proposent des services de placement aux bénéficiaires du projet a été décrit. Il a également été expliqué aux membres que les employeurs n'avaient pas une image négative des migrants, mais qu'ils avaient besoin d'aide au moment de l'embauche. La plupart des migrants étaient embauchés dans les secteurs du tourisme, de la restauration, de la construction, de l'agriculture, de l'interprétation et des soins.

Il était urgent de prévoir un soutien psychologique ou social, un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile souffrant de traumatismes et se trouvant dans un état de santé mentale fragile. L'intégration était également très difficile pour eux. Ils avaient besoin d'un mécanisme différent, qui prenne leurs traumatismes en charge dès le début. Des projets ont été menés par les ONG pour fournir des services de santé mentale aux migrants. Un programme axé sur l'intégration des personnes ayant reçu des services de santé mentale a été mentionné. Ce programme les aidait à trouver un emploi et un logement, tout en leur fournissant des orientations et des explications quant à leurs obligations.

Depuis 2019, les demandeurs d'asile ne reçoivent plus de numéro de sécurité sociale, ils ne peuvent donc bénéficier de services de santé, ni accéder librement aux hôpitaux, etc. Apparemment, l'obtention d'un rendez-vous était au bon vouloir des médecins.

Concernant le logement, il était considéré comme très difficile de trouver des appartements pour les migrants et les réfugiés. Une attitude plus raciste était récemment apparue et il fallait des mois à un réfugié reconnu pour trouver un appartement. Les réfugiés n'avaient pas accès aux logements sociaux.

Selon les informations de l'autorité statistique nationale, publiées en février 2020, environ 71 % des employés dans le domaine de l'agriculture sont étrangers. Bien qu'il s'agisse de données officielles, dans la réalité ce chiffre est probablement bien plus élevé. Les organisations ont mentionné l'existence d'un problème interne en Grèce, à savoir le nombre considérable de travailleurs non déclarés dans le domaine de l'agriculture. Le pays dépendait d'eux, mais ils étaient invisibles. Certaines ONG aidaient les travailleurs agricoles migrants, car ils étaient menacés d'exploitation et avaient besoin de protection.

Un exemple de bonne pratique décrit était un centre communautaire, dirigé par une ONG depuis 2017, proposant une vaste gamme de services, tels que des cours de langue pour les réfugiés et les migrants, des conseils en matière d'emploi, des conseils juridiques, une unité sociale, etc. Ce centre ciblait la communauté dans son ensemble: ses services étaient également destinés aux citoyens de la communauté. Tous les membres de la communauté participaient à un large éventail d'activités.

Les participants ont souligné que l'intégration ne recevait pas l'attention requise en Grèce. Les activités d'intégration au niveau national étaient très limitées et n'étaient pas pérennes. Les personnes dans les camps de réfugiés attendaient longtemps avant de savoir ce qu'il adviendrait d'eux. Un tel délai réduisait encore davantage leurs possibilités d'intégration et ils perdaient leur motivation.

Il a été souligné que la coordination était un sérieux problème. Les ONG avaient le sentiment d'être utilisées par l'État lorsqu'il fallait combler des lacunes, mais que l'État ne leur faisait pas confiance. À l'apparition de problèmes, les ONG n'obtiennent pas le soutien nécessaire de l'État. Les ONG ont fait des propositions à l'État sur la manière de reconnaître des ONG fiables. Les ONG avaient le sentiment que leur travail n'était pas reconnu. Au contraire, elles avaient tendance à être accusées de problèmes sur lesquels elles n'avaient aucune prise. Elles ont expliqué aux membres que la criminalisation de la

solidarité était un problème auquel elles se heurtaient de plus en plus fréquemment, notamment dans les circonstances difficiles auxquelles la Grèce faisait face. Des attaques ont visé les ONG dans les îles, mais aucune déclaration officielle n'a été publiée les condamnant. Tout le désespoir des populations des îles provoqué par la situation intolérable était dirigé contre les ONG. Les volontaires internationaux abandonnaient leurs tâches.

La situation dans les îles était extrêmement difficile pour les ONG. Les citoyens des îles ont attaqué les équipes des ONG: elles ont reçu des menaces, leurs véhicules ont été incendiés, elles étaient suivies jusque chez elles. Des mouvements très nationalistes d'extrême droite étaient à l'origine de ces comportements dangereux. De nombreuses ONG ont quitté les îles. Compte tenu de la situation tendue, les ONG étaient plus concentrées sur leur sécurité physique que sur les services aux bénéficiaires. Elles avaient le sentiment de gaspiller leur énergie. Les ONG étaient faussement accusées de coopérer avec les passeurs et de déclencher des révoltes de migrants.

Les organisations ont fait état d'un grave manque de projets et de financements. Les ONG ont tenté d'organiser certains projets, embauchant des formateurs, etc., mais il s'agissait de projets ponctuels auxquels aucune suite n'était donnée. Le financement de l'Union était considéré comme très important, mais aussi très difficile à obtenir, à cause de la bureaucratie. Une demande de financement requiert beaucoup de temps et d'efforts. En outre, les organisations déploraient un manque de transparence sur la manière dont les fonds de l'Union étaient utilisés.

Selon les organisations, le plus grand défi de cette période était le changement politique et le changement de discours du gouvernement. L'intégration n'était pas la priorité du gouvernement qui, dans le domaine des migrations, intervenait principalement dans l'accueil, l'accélération de l'asile, les retours et les frontières. Le gouvernement précédent avait adopté une stratégie d'intégration, mais celle-ci n'a pas été appliquée. Les ONG insistaient pour que cette stratégie d'intégration soit relancée.

Les collectivités locales ne possédaient pas les droits ni les pouvoirs pour traiter des questions d'intégration. Elles jouaient un rôle très limité, malgré la nature locale de l'intégration. L'un des objectifs de la stratégie d'intégration susmentionnée était d'accroître la participation des collectivités locales et régionales dans l'intégration des migrants. Celle-ci contenait également des mesures d'insertion sur le marché du travail et d'éducation, mais, par exemple, rien sur le logement.

Un problème général est survenu avec la collecte des données, et il n'a donc pas été possible d'estimer le nombre de migrants que la Grèce pouvait intégrer et, en l'absence de statistiques, il n'était pas possible d'élaborer des stratégies d'intégration viables.

Le travail d'intégration en Grèce a été réalisé selon une approche par projet, sans planification à long terme, et l'expérience et les enseignements tirés des projets précédents n'ont pas été exploités. Il n'était guère utile de mener des projets pilotes à répétition.

Les relations entre les ONG et les autorités gouvernementales étaient assez tendues: il semblait y avoir un problème de confiance mutuelle. Les ONG avaient le sentiment que l'État recourait à leurs services pour combler des lacunes urgentes, par exemple en organisant des cours de langue, en fournissant des services d'interprétation, etc., mais que leur travail n'était pas reconnu et qu'elles ne recevaient pas le soutien nécessaire.

Les ONG tentaient d'établir plus de contacts, par exemple avec les ministères pertinents, mais faisaient face à un manque de coopération.

La coopération avec des organisations internationales et les syndicats était positive. De nombreux projets ont été concrétisés sur la base de la coopération. De plus, des contacts avec les municipalités et collectivités locales ont été établis et exploités, mais, à ce niveau, le problème résidait dans le rôle et les compétences limités des collectivités locales et régionales dans la gestion des migrations et de l'intégration.

g. Confédération hellénique des professionnels, artisans et commerçants (GSEVEE) et Institut des petites entreprises de la GSEVEE

Il a été souligné que les conséquences financières de la crise des réfugiés au cours des cinq dernières années ont été considérables. Environ 115 000 migrants étaient présents en Grèce. Les îles grecques comptaient plus de 40 000 migrants, plus que la population habituelle des îles. Le système européen de relocalisation ne fonctionnait pas (en 2016-2018: le Portugal a accueilli 1 000 personnes, la France 400 et la Finlande 175 de Chypre, de Grèce et de Malte. La Serbie a accepté 100 mineurs non accompagnés). L'accord UE-Turquie ne fonctionnait pas et la Turquie ne respectait pas ses engagements.

Les propositions de la GSEVEE pour gérer les afflux de migrants:

- 1) relocalisation proportionnelle aux habitants ou au PIB;
- 2) enregistrement de demandes hors des frontières de l'Union, par exemple en Turquie ou en Syrie;
- 3) révision du règlement de Dublin. Il n'était pas viable que les pays de premier accueil soient obligés de gérer les migrations seuls.

Il a été indiqué à la délégation que la situation politique et sociale était pire qu'il y a cinq ans et qu'aucun enseignement n'avait été tiré de la crise de 2015-2016. Un point critique avait été atteint, et les États membres de l'Union devaient réaliser que la migration n'était pas un problème propre à la Grèce ou à un seul État membre, mais un problème à l'échelle de l'Union.

La GSEVEE travaillait sur des programmes d'intégration des migrants et était partenaire du programme Labour-INT (voir ci-dessus). En 2016-2018, elle a participé à un programme d'intégration international, MigrAID, qui visait à sensibiliser les partenaires sociaux à la diversité ethnique au sein des petites et moyennes entreprises. Le projet a été réalisé dans cinq États membres de l'Union: Chypre, la Grèce, l'Italie, la France et le Danemark. Il était axé sur l'intégration des migrants travaillant dans le secteur des petites et moyennes entreprises (PME) et sur la diversité ethnique. Outre l'étude, le projet a permis de réaliser d'autres activités, notamment la production de supports, guides et outils d'enseignement et de formation professionnels (EFP), l'organisation d'ateliers et séminaires de formation sectoriels, la numérisation des supports produits et la création d'un simulateur, l'organisation d'une conférence sur le sujet, et la diffusion des résultats et produits correspondants. La GSEVEE a préparé un «Guide sur la diversité ethnique à l'attention des PME», afin d'aider les partenaires sociaux à mieux recenser les principes, outils et procédures les plus appropriés pour permettre aux PME de promouvoir la diversité ethnique sur le lieu de travail: améliorer la compréhension des partenaires sociaux sur la diversité ethnique; accroître les compétences en matière de gestion des conflits sur le lieu de travail; promouvoir l'intégration des migrants.

h. Centre de coordination d'Athènes pour les questions liées aux migrants et réfugiés (ACCMR)

L'ACCMR est un centre de coordination constitué d'environ 90 ONG et membres de la société civile. Il existe six comités dans différents domaines, par exemple la santé, les femmes, les droits juridiques des réfugiés en Grèce et le logement. Ces comités se réunissent une fois par mois. L'objectif est de concevoir différents outils. Il existe une plateforme numérique pour l'échange entre les ONG et la municipalité.

La plateforme de coordination numérique de l'ACCMR vise à favoriser la cartographie efficace des services et des activités concernant les migrants et les réfugiés dans la ville d'Athènes, et ainsi de faciliter l'échange d'informations et de ressources entre les différents groupes de parties prenantes intervenant dans la prestation de services/l'organisation d'activités, et entre leur personnel. Elle met également en relation les organisations avec les individus, entreprises et autres acteurs souhaitant apporter leur soutien. Elle est ouverte aux ONG locales et internationales, organisations internationales, groupes communautaires de migrants et réfugiés, groupes de citoyens et autres parties prenantes organisant et/ou soutenant des initiatives d'aide aux migrants et aux réfugiés.

Il existe un réseau de villes pour l'intégration composé de 13 municipalités. La coordination et la coopération entre ces municipalités sont soutenues par l'OIM.

En 2015, la Grèce n'était pas préparée à la crise des réfugiés. La ville d'Athènes a établi le camp de réfugiés d'Eleonas pour 2 000 à 3 000 personnes. Athènes a été la première ville à participer au projet de logement des migrants du HCR. De nombreuses organisations ont commencé à se pencher sur les questions liées à la migration. L'ACCMR a été créé avec des fonds privés, et est désormais financé par l'OIM. Un grand nombre de villes et d'ONG étaient parties prenantes. Un mécanisme de coordination a été créé. Ensuite, des programmes d'intégration ont été créés.

Il a été expliqué aux membres que l'ACCMR proposait des services aux ressortissants de pays tiers: deux travailleurs sociaux, un psychologue et un conseiller juridique. La prise de rendez-vous n'était pas nécessaire et le bureau était ouvert tous les jours. Deux conseillers en emploi aidaient à la rédaction des CV, etc. Des cours de grec et d'informatique ont été organisés, et des conseils ont été fournis sur la recherche d'emploi. Des événements culturels étaient organisés pour les enfants du camp de réfugiés d'Eleonas: pièces de théâtre, événements, visites de monuments, organisation de jeux. L'objectif était de proposer un guichet unique pour les services. Le bureau a été pleinement fonctionnel au cours de l'année passée. Des enseignants ont été engagés et des cours culturels ont été organisés. Le centre d'intégration des migrants était considéré comme une excellente pratique.

L'ACCMR collaborait avec l'agence pour l'emploi afin de proposer des emplois légaux, en coopération avec les entreprises. Les bénéficiaires de l'asile disposaient des mêmes droits que les citoyens grecs et pouvaient travailler légalement. Il n'y avait aucun programme national permanent pour, par exemple, l'apprentissage de la langue. Les municipalités ne possédaient ni le budget ni les compétences pour traiter d'intégration.

Il a été indiqué aux membres que l'intégration était un sujet très récent en Grèce, et qu'aucune stratégie d'intégration n'avait été appliquée jusqu'alors. Différents acteurs ont pris de nombreuses mesures au

cours des dernières années, mais celles-ci n'étaient pas durables et ont été appliquées à très petite échelle. Toutes les activités d'intégration étaient basées sur des projets, sans mécanismes permanents au niveau national. Les organisations internationales, telles que l'OIM, le HCR et l'UNICEF, étaient des acteurs importants des activités d'intégration.

Les statistiques constituaient un problème et il était très difficile d'estimer les chiffres. Les villes et municipalités pouvaient collecter ces données.

Le principal problème résidait dans le fait que les nouveaux arrivants ne parlaient ni grec ni anglais. Bien plus de cours de langue étaient absolument nécessaires afin de leur permettre d'entrer sur le marché du travail. La reconnaissance des compétences était mentionnée parmi les problèmes, mais comparée au manque de compétences en langues, la reconnaissance des diplômes était, dans un premier temps, un problème secondaire.

Il existait de nombreux emplois que les Grecs ne souhaitaient pas, et qui allaient donc être destinés aux migrants. Les principaux domaines dans lesquels les migrants trouvaient du travail étaient le tourisme, les soins, l'agriculture et la restauration. Des salons de l'emploi ont été organisés et de nombreux migrants s'y sont rendus.

Un nouveau programme pour les réfugiés, suivant une approche globale, a été décrit: aide à la location d'appartements, à la recherche d'emploi et à l'apprentissage de la langue. Ce programme fournissait des conseils et aidait le groupe cible à connaître Athènes. Jusqu'à présent, 300 réfugiés en ont bénéficié. L'objectif principal était de connecter les réfugiés aux populations locales, de sorte qu'ils puissent sortir de l'isolement et ne plus être seulement des bénéficiaires de services, mais être en mesure de choisir la vie qu'ils souhaitaient et devenir indépendants. Le programme a duré pendant deux ans et visait à aider les réfugiés à franchir une nouvelle étape. Il contenait des cours de créativité et un programme de mentorat. Différentes approches ont été expérimentées. Le programme a été mené en coopération avec l'Université d'Athènes, par exemple, des cours de langue sans livres, par la pratique (visites au marché, au musée, etc.). À ce jour, le programme était au stade de recherche d'action: tester les approches efficaces.

Il était fondamental que l'État reconnaisse les collectivités locales et régionales comme un acteur essentiel dans l'intégration des migrants, et affecte des fonds et des compétences pour les activités d'intégration.

i. Direction de l'intégration sociale, secrétariat général de la politique des migrations, accueil et asile

La réunion ayant été annulée à cause de la pandémie de COVID-19, la direction de l'intégration sociale a envoyé sa contribution par écrit.

La direction de l'intégration sociale relève du secrétariat général de la politique des migrations. Son objectif est de concevoir et de mettre en œuvre la stratégie pour l'intégration des ressortissants de pays tiers, ainsi que de planifier et de surveiller l'application des politiques d'intégration sectorielles en coopération institutionnelle avec les ministères cocompetents en la matière.

La direction de l'intégration sociale avait constitué une équipe interministérielle informelle pour la cartographie systématique des actions d'intégration des migrants et des bénéficiaires de protection internationale. Ce groupe a recensé les actions d'intégration sociale entreprises par chaque ministère et visait la mise en réseau et l'échange de meilleures pratiques entre les ministères en question.

En coopération avec le ministère des migrations et de l'asile, l'OIM mettait en œuvre le projet HELIOS, avec un financement direct de la DG HOME (voir ci-dessus). Le projet avait pour objectif la transition des nouveaux réfugiés depuis la phase d'accueil, qui comprenait des conditions d'accueil de base (logement, aide financière, accès à la santé, etc.) vers la phase d'intégration par l'accès, en particulier, au marché du travail, à la santé, à l'assurance et à l'éducation.

Programmes d'intégration sociale

Actions destinées à renforcer la médiation interculturelle et l'interculturalisme:

- Création du profil professionnel de médiateur interculturel

La direction, en coopération avec les partenaires sociaux et d'autres organismes spécialisés, a créé et préparé un profil professionnel de médiateur interculturel, en vue d'améliorer les services fournis en la matière.

- Recensement des personnes travaillant en tant que médiateurs interculturels en Grèce

En mars 2019, la direction de l'intégration sociale a lancé sur le site internet du ministère de la politique des migrations une invitation ouverte à recenser les personnes travaillant en tant que médiateurs interculturels en Grèce. L'objectif de ce recensement était de collecter des données pouvant s'avérer utiles pour concevoir et réaliser des programmes pertinents et créer un groupe d'individus, composé principalement de ressortissants de pays tiers, afin de promouvoir davantage les services de médiation interculturelle. Jusqu'alors, 167 personnes avaient été recensées.

- Programme destiné à renforcer la participation des ressortissants de pays tiers dans les musées et les sites archéologiques

Le rôle et la contribution des organisations de la société civile (OSC) étaient essentiels pour la représentation des ressortissants de pays tiers dans la médiation institutionnelle. En 2019, le ministère des migrations et de l'asile a lancé un appel afin de recenser les entités reconnues pour la représentation collective des ressortissants de pays tiers. L'objectif principal était la communication et la coopération entre ces entités et le ministère. La direction de l'intégration sociale a lancé une série de réunions avec les entités reconnues pour la représentation collective.

4. Conclusions et recommandations

En tant qu'État de première ligne en matière d'arrivées de migrants depuis 2015, la Grèce est de toute évidence dépassée par la situation et a besoin d'une aide urgente de la part des autres États membres de l'Union afin de gérer la situation migratoire.

Les questions les plus sensibles restent l'accueil et le retard généralisé du traitement des demandes d'asile, avec actuellement environ 90 000 demandes en souffrance. Les délais d'attente peuvent être de deux à trois ans, pendant lesquels les demandeurs n'ont pas accès à des cours de langue et ne peuvent pas travailler légalement. Cette longue attente sans but ni engagement rend le processus d'intégration encore plus difficile. Le gouvernement a accéléré le traitement des demandes d'asile, mais cela s'applique uniquement aux nouvelles demandes, présentées après 2019.

Le CESE souligne qu'un système européen de relocalisation fiable et efficace doit être mis en place afin de réduire la pression exercée sur la Grèce et les autres États membres de première ligne. En l'absence de relocalisations depuis la Grèce vers d'autres États membres, il n'est pas réaliste de s'attendre à ce que la Grèce soit en mesure d'intégrer tous les migrants et réfugiés se trouvant actuellement sur son territoire.

La Grèce ayant été principalement un pays d'émigration et un pays de transit de l'immigration, le fait de devenir un pays d'accueil est assez nouveau. Les questions d'intégration des migrants n'étaient pas en tête des priorités politiques et aucune approche globale et structurée en matière d'intégration des migrants n'a encore été établie.

Par conséquent, les ONG jouent un rôle essentiel dans l'intégration des migrants en Grèce, comblant les lacunes là où les mesures d'intégration font défaut. De bonnes relations existent entre les ONG, les syndicats et les municipalités, et de nombreux projets d'intégration sont réalisés en coopération entre ces acteurs. Les organisations internationales sont des acteurs importants dans l'intégration des migrants, car elles concrétisent des projets d'envergure en partenariat avec les ONG et les municipalités. Les relations entre les ONG et les autorités publiques semblent assez compliquées. Les ONG que nous avons rencontrées avaient le sentiment de ne recevoir ni soutien ni reconnaissance de leur travail de la part de l'État et que la confiance entre elles et l'État était insuffisante. Le CESE invite instamment l'État grec à trouver des moyens de renforcer la coopération avec les organisations de la société civile afin de veiller à ce que leur expertise en tant que professionnels de terrain soit davantage exploitée dans le cadre de la conception des politiques d'intégration dans le but d'en améliorer l'efficacité.

Il n'existe aucun registre officiel des ONG, par conséquent le panorama des ONG actives dans le domaine des questions liées aux migrants pourrait être décrit comme fragmenté. Le ministère des migrations a lancé un système d'enregistrement pour les ONG reconnues actives dans le domaine des migrations.

Les compétences des collectivités locales et régionales sont limitées dans le domaine de l'intégration des migrants. Considérant que l'intégration a lieu principalement au niveau local, le CESE souligne qu'il est fondamental que l'État reconnaisse les collectivités locales et régionales comme un acteur essentiel dans l'intégration des migrants, et leur alloue des fonds et des compétences pour les activités d'intégration.

Compte tenu de l'absence de système d'intégration structuré, les activités d'intégration sont basées sur des projets et aucune coordination n'existe entre les différents projets. La plupart de ces projets sont ponctuels et aucune suite n'y est donnée. Par conséquent, l'expérience acquise et les enseignements tirés de ces projets demeurent inexploités. Le CESE recommande fortement de concevoir des projets et mesures d'intégration à plus long terme et de manière durable. Il y a notamment lieu de prévoir une phase de suivi afin d'exploiter l'expérience accumulée dans le cadre de projets futurs.

Différentes parties prenantes ont pointé le cruel manque de cours de langue destinés aux migrants et aux réfugiés. Les compétences en langues étant la première étape vers l'intégration, le CESE demande instamment à l'État grec de créer une structure permanente pour l'organisation de cours de langue.

Les migrants et les réfugiés manquent d'informations quant à leur statut juridique et à leurs droits, et la désinformation est un problème courant. Les personnes qui vivent dans les camps de réfugiés ne savent pas ce qu'il adviendra d'elles et combien de temps les procédures d'asile peuvent prendre. Cela réduit encore davantage leurs possibilités d'intégration et elles perdent leur motivation. Souvent, elles pensent à tort qu'elles quitteront la Grèce prochainement et qu'elles n'ont donc pas besoin d'apprendre le grec. L'accès à une information de qualité est essentiel à une intégration réussie et doit être amélioré.

L'accès légal au marché du travail est très difficile, et de plus en plus de migrants et de réfugiés se retrouvent sur le marché noir. Les demandeurs d'asile n'ont pas accès au marché du travail. Ils pouvaient travailler dès qu'ils étaient reconnus; à ce jour, ils doivent attendre six mois après l'entretien de demande d'asile. Depuis 2019, les demandeurs d'asile ne reçoivent plus de numéro de sécurité sociale, qui est nécessaire pour accéder au marché du travail, aux services de santé, à une hospitalisation gratuite, etc.

Le manque de formations professionnelles est un problème majeur, tout comme le fait que les compétences et les diplômes des migrants et des réfugiés ne sont pas reconnus. Leur potentiel n'est donc pas exploité sur le marché du travail.

L'exploitation des migrants et des réfugiés, notamment dans le domaine de l'agriculture, est un autre problème grave. L'accès légal au marché du travail étant extrêmement difficile, de nombreux migrants et réfugiés se retrouvent sur le marché noir, où ils sont exposés à des abus et à l'exploitation. Le CESE demande instamment à l'État grec de reconnaître la gravité du problème et de prendre des mesures immédiates afin de mettre un terme à ce phénomène.

Près de 5 500 mineurs non accompagnés étaient recensés en Grèce lors de notre visite. Les hébergements ne sont pas suffisants et leur séjour dans les camps de réfugiés les place dans une situation très vulnérable. Ils ont urgemment besoin de protection et d'un logement adapté. Toutefois, peu après notre visite, la Commission européenne a annoncé un plan distinct de relocalisation de 1 600 mineurs non accompagnés depuis la Grèce vers d'autres États membres de l'Union. Onze États membres de l'Union (la Belgique, la Bulgarie, la France, la Croatie, la Finlande, l'Allemagne, l'Irlande, le Portugal, la Slovénie, le Luxembourg et la Lituanie, ainsi que la Suisse) ont accepté un total de 1 600 enfants et adolescents provenant des camps de réfugiés grecs.

La position de la société à l'égard des migrants et des réfugiés est compliquée et en constante évolution. Certains ont une attitude positive, d'autres sont hostiles à l'égard des migrants et des réfugiés, et il existe aussi une position intermédiaire qui évolue selon la situation générale. Le CESE préconise de concevoir des mesures d'intégration qui profiteront également à la population locale afin de prévenir les tensions entre la population d'accueil et les nouveaux arrivants. En outre, cela faciliterait la rencontre, réduisant ainsi le niveau de méfiance et d'animosité souvent observé dans les sociétés qui accueillent de nouveaux arrivants en leur sein.

Enfin, concernant les statistiques relatives à la population migrante et aux réfugiés, plusieurs organisations et instances ont mentionné les difficultés découlant de l'absence de données statistiques suffisamment structurées et denses. Résoudre ce problème constituerait un pas essentiel sur la voie de l'amélioration des politiques et de leur suivi ultérieur.



Comité économique
et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications"
EESC-2020-83-FR

www.eesc.europa.eu

© Union européenne, 2020

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction des photographies / illustrations est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs de leurs droits d'auteur.



Print
QE-02-20-613-FR-C
ISBN 978-92-830-4964-7
doi:10.2864/818182

Online
QE-02-20-613-FR-N
ISBN 978-92-830-4962-3
doi:10.2864/550949

FR